

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
ÉPREUVE E7-2 DU DEUXIÈME GROUPE

Instruire une réponse à une commande professionnelle

Option : Gestion et Protection de la nature

Durée : 3 heures

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

N B : les documents ont été modifiés pour les besoins de l'épreuve

Le sujet comporte 8 pages

PARTIE 1..... 12 points

PARTIE 2.....8 points

SUJET

PARTIE 1: Etude de cas : Surfréquentation touristique sur l'Îlet Pinel dans les Antilles

L'îlet Pinel fait partie intégrante de la zone terrestre de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de l'île de Saint Martin dans les Antilles. Face à une démographie, une pression foncière croissante et surtout, une activité touristique grandissante, la préservation de certaines portions encore protégées du territoire est apparue comme une nécessité.

En tant que technicien de la réserve, votre directeur vous demande de lui présenter un plan d'action à mettre en œuvre dans le cadre de la surfréquentation touristique sur l'Îlet Pinel.

A partir de l'analyse des **documents** :

1. Présenter les différents éléments du contexte et dégager les enjeux, en les justifiant. **(4 points)**
2. Formuler une problématique qui vous semble prioritaire et cohérente avec les enjeux, en la justifiant.
Définir les objectifs vous permettant de répondre à cette problématique. **(4 points)**
3. Préciser et planifier sur les 2 premières années, les actions qui vous semblent prioritaires à engager. **(4 points)**

PARTIE 2 : En vous appuyant sur votre expérience personnelle, il vous est demandé de :

4. Présenter, de façon synthétique, et justifier, la mise en œuvre d'une démarche d'élaboration d'un plan d'action de gestion ou de valorisation en précisant **(4 points)**
- le contexte,
 - les enjeux,
 - la problématique,
 - les objectifs,
 - les actions.
5. Analyser, de manière critique, les apports et les limites de cette démarche. **(4 points)**

Documents

Document 1 : Localisation de l'ilet Pinel

Source :

A la découverte des Réserves Naturelles de France, Françoise MOSSE, 2005, ed Nathan, ISBN : 2-09-278025-5.

Plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'île de Saint Martin et des sites du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Ocean scientific assistance, février 2009.

Document 2 : La réserve naturelle de Saint Martin (RNN)

Source :

Plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'île de Saint Martin et des sites du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Ocean scientific assistance, février 2009.

Document 3 : Contexte socio-économique de l'île de Saint Martin

Source :

Plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'île de Saint Martin et des sites du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Ocean scientific assistance, février 2009.

Document 4 : L'accueil du public sur la RNN de Saint Martin et plus particulièrement sur l'ilet Pinel

Source :

Plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'île de Saint Martin et des sites du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Ocean scientific assistance, février 2009.

Document 5 : L'habitat dunaire menacé

Source :

D'après Le Journal de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, numéro 1 à 15

Document 6 : Faune et touristes

Source :

D'après Le Journal de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, numéro 1 à 15

Document 7 : Vers une éco-responsabilité des touristes et habitants

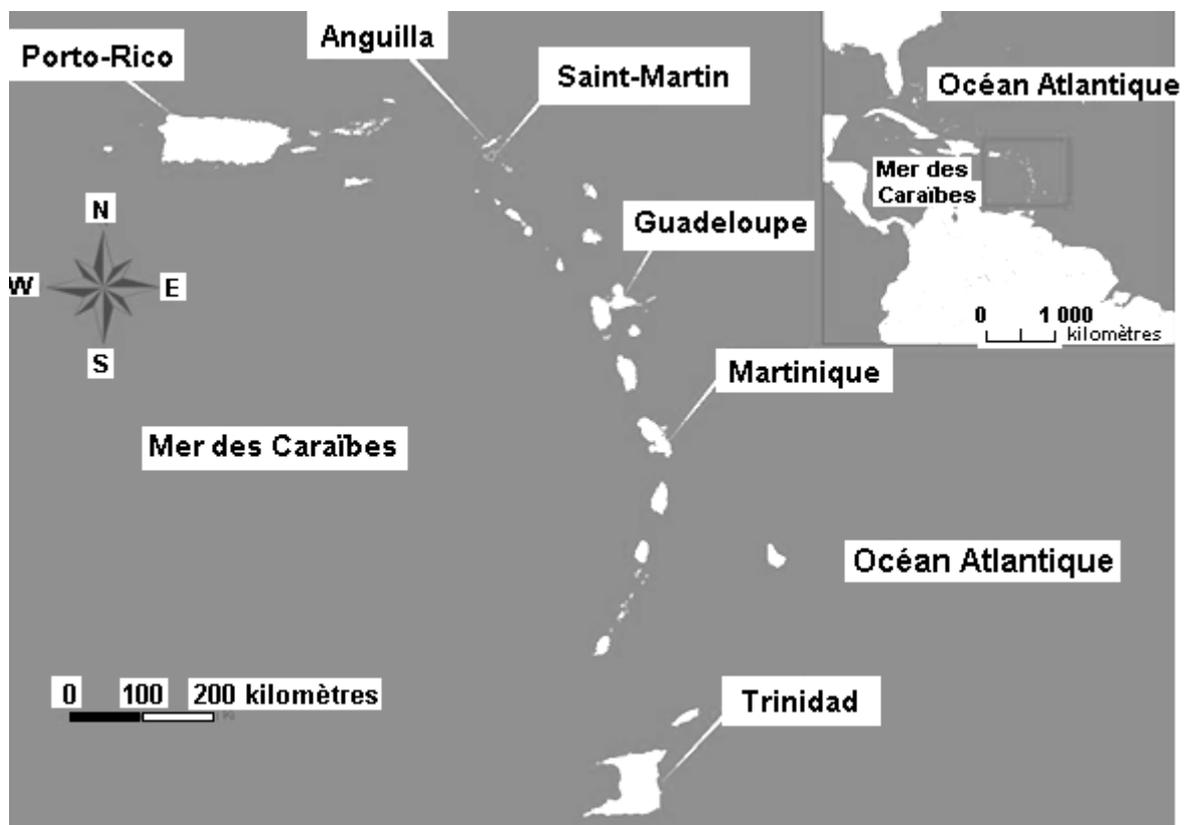
Source :

D'après Le Journal de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, numéro 1 à 15

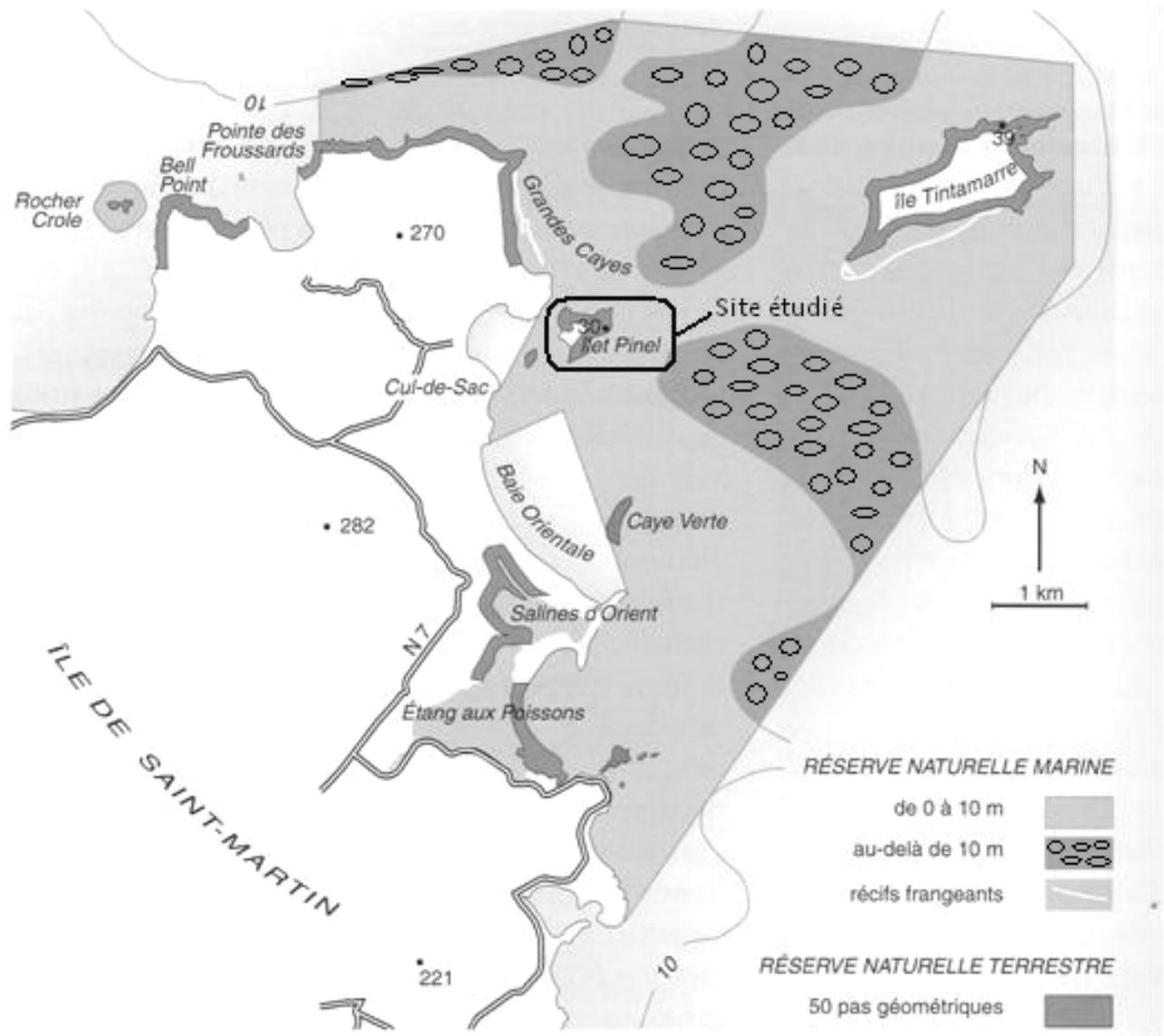
DOCUMENT 1

Localisation de l'Îlet Pinel

L'île de Saint-Martin se positionne sur l'arc antillais et est intercalée entre Anguilla, au nord, et Saint-Barthélemy, au sud. D'une superficie de 93 km², l'île se singularise par sa division administrative en deux régions : la partie hollandaise, au sud « Sint-Maarten », et la région française, Saint-Martin, au nord, qui couvre les 3/5^{èmes} du territoire.



DOCUMENT 1 (suite)



DOCUMENT 2

La réserve naturelle de Saint Martin (RNN)



Une étude de projet de création d'une Réserve Naturelle marine et de classement de sites terrestres sur la côte Est de l'île de Saint-Martin a abouti à la création de la Réserve Naturelle de Saint-Martin le 3 septembre 1998. La frange littorale de l'îlet Pinel (**site d'étude d'environ 5 ha sur les 17 ha de l'îlet**) est incluse dans la partie terrestre de la réserve naturelle. La RNN est un espace multipolaire qui s'étend sur une superficie totale d'environ 3 054 ha et est divisé en une partie marine (2 796 ha de mer territoriale), une partie terrestre (154 ha de littoral formant les 50 pas géométriques) et une partie lacustre (l'Etang aux Poissons et les Salines d'Orient couvrant une surface totale d'environ 104 ha sont classés en RNN).

DOCUMENT 3

Contexte socio-économique de l'île de Saint Martin

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et la culture du tabac, puis sur celles du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin s'est fortement développée vers le secteur tertiaire et est aujourd'hui résolument tournée vers le tourisme. L'agriculture, l'élevage et la pêche ne constituent plus que des activités marginales et ont un impact négligeable sur l'économie de Saint-Martin. L'industrie proprement dite est également limitée. L'étroitesse de l'île et son aridité font que Saint-Martin ne peut accueillir ni cultures agricoles d'envergure ni grosses unités industrielles. Aujourd'hui, l'économie de l'île, peu diversifiée, repose essentiellement sur le tourisme.

L'isolement et la pauvreté de ses ressources naturelles ont eu pour conséquence une faible croissance de la population saint-martinoise jusque dans les années 1980. Le tourisme, initié par les Hollandais, va sortir Saint-Martin de sa léthargie et lui faire connaître un développement dont les paramètres s'envolent en courbes exponentielles et défient toute commune mesure.

L'accroissement de la population est dû, dès lors, à un flux marqué d'immigration, sous l'attraction du fort développement touristique que connaît l'île. Au cours des années 1980, Saint-Martin a connu une croissance démographique annuelle de 17,1 %, liée notamment à un solde migratoire très nettement positif. La population a ainsi triplé entre 1982 et 1990.

Lors du dernier recensement des Iles du Nord de 1999, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) a dénombré 29 078 habitants. La population actuelle est estimée à 33 164 habitants (Rosette Parotte, com. pers.).

C'est durant les décennies 1960 et 1970 que la fréquentation touristique s'accroît progressivement dans la partie française, qui reste néanmoins, pour son tourisme, très dépendante de la zone hollandaise. La partie française, mieux équipée et mieux valorisée, connaît un développement autonome à partir de 1973. En 1983, on estimait à 200 000 le nombre de touristes ayant séjourné à Saint-Martin. En 1990, ce chiffre passe à 600 000 touristes en 1990, la fréquentation touristique est estimée à un million de visiteurs en 1994 et 3 millions en 2007.

La renommée de l'île, cependant non structurée par une véritable politique promotionnelle concertée, a fait affluer la clientèle. La place occupée par le tourisme dans l'économie de l'île est considérable. L'explosion de cette activité a bouleversé les bases sociales traditionnelles et le mode de vie des autochtones. L'économie de l'île est fortement axée sur le tourisme ; cependant, certaines formes de tourisme, comme l'écotourisme, ne sont pas encore développées.

DOCUMENT 4

L'accueil du public sur la RNN de Saint Martin et plus particulièrement sur l'îlet Pinel

Le nombre de visiteurs annuels de la Réserve Naturelle est estimé à 400 000 personnes par an. Ce chiffre ne peut être que très approximatif car la Réserve Naturelle étant un espace ouvert, sa fréquentation est très difficilement quantifiable. C'est particulièrement le cas des côtes nord des îlets Tintamarre, Pinel et de la Baie de l'Embouchure où la surfréquentation devient problématique et préjudiciable à la conservation du patrimoine floristique et faunistique. Dans le cadre d'une étude sur l'impact sur les biocénoses marines à l'îlet Pinel, Bressaud (2004) mentionne que la fréquentation humaine sur l'îlet est de 200 à 300 personnes par jour en basse saison et de 400 à 500 personnes en haute saison. Cette surfréquentation des pratiquants de la randonnée et plagistes est problématique.

DOCUMENT 5

L'habitat dunaire menacé

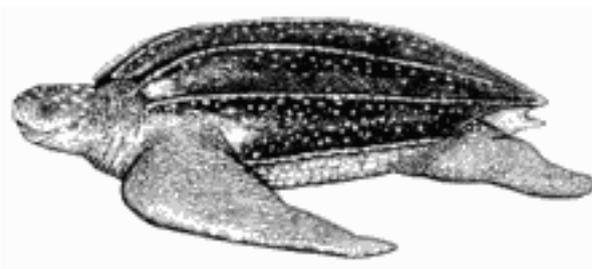
L'habitat dunaire couvre 8,6 ha de la partie terrestre de la Réserve Naturelle. Ils se rencontrent à l'ouest de Tintamarre (Baie Blanche) ; au niveau de la baie de l'Embouchure, au nord de l'îlet Pinel et à Grandes Cayes. Les dunes boisées dominent (5,5 ha). L'espèce la plus fréquemment rencontrée est le Raisinier bord-de-mer *Coccoloba uviforma*. Ces formations offrent de l'ombre pour ceux qui fréquentent les plages. Du fait d'une réelle sur-fréquentation, la sous-strate est généralement très dégradée. Cette dégradation touche aussi largement la dune fixée qui est en bon état sur 0,9 ha et dégradée sur 2,1 ha.

Les cyclones engendrent une très forte érosion du linéaire côtier sur l'île de Saint-Martin. Le cyclone Luis (de catégorie 4, avec des vents atteignant 220 km/h) est exceptionnel et a engendré une très forte érosion des plages de Saint-Martin.

DOCUMENT 6

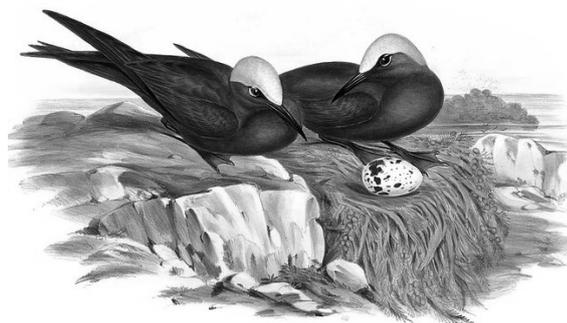
Faune et touristes

« Inquiétude pour les tortues marines »



Les tortues, qui pondent le plus souvent de nuit, reviennent fidèlement quatre à six fois par saison, sur le site de leur propre naissance (Ilet Pinel, Tintamare). Elles peuvent toutefois, si elles sont dérangées, élire un nouveau lieu de ponte. La saison de la ponte s'étend de mars à octobre, selon les espèces : de mars à juillet pour les tortues luths, et de mai à octobre pour les tortues vertes. Les tortues luths pondent environ 80 œufs par nid et les tortues vertes 110.

Les résultats du suivi de ces espèces ne sont pas très bons. Toute source de dérangement survenant la nuit lors de la saison de ponte (mars à octobre) peut pousser ces reptiles protégés à faire demi-tour et donc à ne pas venir pondre sur nos plages, menaçant par la même occasion la survie de ces espèces fragiles.



« Silence ! Le *noddi brun* est de retour »

Le *noddi brun* est de retour sur l'îlet Pinel, seul site de reproduction et de nidification de cet oiseau marin protégé à Saint-Martin. Hormis pendant cette période, le *noddi brun* passe toute sa vie en pleine mer, autour de l'arc antillais.

Arrivés tous ensemble, quarante *noddis brun* ont immédiatement commencé de construire leur nid en prévision de la ponte. Une vingtaine de nids ont été identifiés avec une petite plaquette de couleur, pour vérifier s'ils sont bien fréquentés par les parents et, après l'éclosion, pour observer les poussins.

Le *noddi brun* est farouche et peut détruire son nid s'il est dérangé. Il peut aussi fondre en bande sur l'objet de son inquiétude et l'agresser. Le mouillage et le débarquement sont donc interdits dans la baie.

DOCUMENT 7

Faits divers

« Trente sacs de déchets à Pinel »

L'absence fréquente du gestionnaire se traduit par de nouveaux départs d'incendie sur l'écosite et la présence de multiples déchets sur la route et sur le territoire de la Réserve naturelle.

Un réfrigérateur de bateau, un tuyau, des morceaux de filet, des canettes, de la vaisselle en plastique. Cet inventaire est le résultat d'un grand nettoyage de la plage sauvage de Pinel. Les volontaires ont ramené à terre une trentaine de sacs-poubelles de cent litres.

« Une rave party très sauvage »

L'équipe de la RNN a eu la désagréable surprise de découvrir la plage en piteux état. Une cabane artisanale et de nombreux déchets abandonnés sur le sable dont un grand nombre de bouteilles d'alcool vendues bien entendu sans licence témoignent du passage des « ravers ».

« Vol de sable »

Deux individus ont été surpris en flagrant délit de vol de sable sur la plage du Galion, alors que les gardes Christophe Joe et Steeve Ruillet patrouillaient. Dans les deux cas, ces personnes remplissaient des seaux de sable, qu'ils s'apprêtaient à charger dans leur véhicule. Les gardes les ont informés de la législation, leur ont demandé de remettre le sable où ils venaient de le prendre et les ont mis en garde quant à une éventuelle récidive.

« Pinel : les vrais partenaires de la Réserve sont récompensés »

Les commerçants installés sur l'îlet Pinel ont été invités dans les locaux de la Réserve Naturelle à rencontrer le Conservatoire du Littoral. L'étude du site a défini la fréquentation touristique de Pinel afin d'estimer au mieux les besoins en énergie et les impacts sur l'environnement. Sur la plage de Pinel, les restaurants bénéficient chacun de deux autorisations temporaires d'occupation, l'une pour la plage et l'autre pour le restaurant, qu'ils renouvellent chaque année.

Aujourd'hui, la Réserve Naturelle et le Conservatoire du Littoral proposent aux entreprises d'exploiter la plage gratuitement, à la condition qu'ils respectent un cahier des charges bien défini. Il s'agit pour eux d'occuper la plage de façon raisonnable, avec un nombre de sièges limité à soixante ; de déplacer les chaises sans les traîner, pour favoriser la stabilité du sable et de s'équiper en parasols de couleur discrète, afin de ne pas dégrader le paysage. Les conditions concernent aussi le traitement des eaux usées et des déchets, la fourniture en électricité par le biais de panneaux solaires, l'installation de toilettes sèches écologiques, l'architecture des bâtiments et la participation au discours environnemental à tenir sur cet espace protégé.

En revanche, si les engagements environnementaux ne sont pas tenus, les exploitants seront soumis à une redevance plus élevée. Ce système pollueur-payeur a pour vocation de favoriser les vrais partenaires de la RNN.